



MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES
HAUT COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE
ÉTAT-MAJOR / RESSOURCES HUMAINES



1672
N° /2/HC/EM/RH/DAM
Dakar, le 06 MARS 2023

NOTE DE SERVICE

O B J E T : Ouverture du concours de recrutement des élèves-officiers d'active de la Gendarmerie nationale au titre de l'année 2023.

REFERENCE : Arrêté ministériel n°005152/MFA/DIR.CEL du 27 février 2023.

ANNEXES : I - Conditions à remplir
II- Composition des dossiers de candidature
III-Echéancier de l'organisation du concours
IV-Nature et composition des épreuves
V-Liste des épreuves et leurs coefficients

Le recrutement des élèves-officiers devant constituer la dix-septième (17^{ème}) promotion du cours de formation de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) s'effectuera par voie de concours professionnel, direct et sur titre au cours des mois de juin et juillet 2023 suivant le programme en annexe III. Les épreuves physiques se tiendront au stade Iba Mar DIOP de Dakar, les épreuves écrites au lycée Seydou Nourou TALL de Dakar et l'entretien avec le jury au quartier Général Mame Bounama FALL de Ouakam.

La présente note a pour but de lancer l'ouverture du concours et de fixer les conditions de recevabilité des candidatures.

1-OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours a pour but le recrutement des élèves-officiers au titre de la dix-septième (17^{ème}) promotion de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN), session 2023.

Le nombre de places est fixé à trente (30) dont dix-sept (17) sur concours professionnel, dix (10) sur concours direct et trois (03) sur titre uniquement pour les filières scientifiques et techniques. L'attribution des places se fera par ordre de mérite.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 31 mai 2023.

Les candidats du concours direct sont autorisés à déposer sous réserve du diplôme universitaire requis.

La composition des dossiers de candidature est fixée en annexe II.





2-NATURE DES EPREUVES

Le concours comporte des épreuves écrites pour les candidats professionnels et directs.

Pour le recrutement direct, chaque candidat précisera obligatoirement son choix parmi les options suivantes : lettres, sciences (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre), sciences économiques et de gestion, sciences juridiques ainsi qu'un choix d'une langue vivante.

Le concours comprend également des épreuves communes à tous les candidats : épreuves pratiques d'aptitude physique et entretien avec le jury.

3-Instructions de coordination

3-1. Organisation

Le colonel commandant l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) est responsable de l'organisation matérielle du concours en rapport avec l'adjoint ressources humaines du Haut commandant de la Gendarmerie nationale. Le CAGN et le SSGN fourniront leur soutien chacun dans son domaine.

A ce titre, il veillera rigoureusement en rapport avec la Division admission mobilisation (DAM) à la validité des dossiers de candidature.

Une commission se réunira sur convocation du commandant de l'EOGN pour examiner les dossiers et proposer la liste définitive des candidatures retenues.

3-2 Collecte des dossiers

Pour les candidats au concours professionnel, les dossiers devront parvenir, par voie hiérarchique, au bureau recrutement de la Division admission mobilisation (DAM) sise au quartier Samba Diéry DIALLO, téléphone 33 889 33 07, au plus tard le vendredi 02 juin 2023 à 17 heures.

Pour les candidats au concours direct et ceux du recrutement sur titre, l'inscription se fera en ligne sur la plateforme mise en place à cet effet sur le site de la gendarmerie : **www.gendarmerie.sn**. A cet effet, le CSIG fournira le soutien technique nécessaire pour l'accès à la plateforme. Le dossier physique complet de candidature sera exigé aux candidats ultérieurement. Le versement de la somme de cinq mille (5.000 FCFA) sur le compte n°01201036156665101/95 CBAO du Centre administratif de la gendarmerie nationale (CAGN) est obligatoire avant toute inscription.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 31 mai 2023.





3-3 Réunions préparatoires

La réunion de la commission de validation des candidatures se tiendra le vendredi 09 juin 2023.

Une réunion d'information sur le statut et la carrière de l'officier de gendarmerie se tiendra le samedi 10 juin 2023 à 09 heures au mess de la caserne Samba Diéry DIALLO.

DESTINATAIRES :

- HCS
- CDTS GT-GM
- SSGN-OPS-RH-EOGN
- ADMLOG-CAP-CAB-CSM
- LQG-LGTF-LGATA
- CAI-ESOGN-CAGN
- IIGN-CAE-CSIG
- ARCHIVES

Le général de corps d'armée Moussa FALL,
Haut commandant de la Gendarmerie nationale
et Directeur de la Justice militaire.





ANNEXE I A LA NDS N° 1672 / 2/ HC/EM/RH/DAM DU 06 MARS 2023
CONDITIONS A REMPLIR

Le concours est ouvert aux jeunes Sénégalais des deux sexes par voie de :

1. Concours professionnel

Le concours professionnel est ouvert aux sous-officiers de la Gendarmerie nationale, titulaires du baccalauréat ou de tout diplôme admis en équivalence, du Certificat Interarmes (CIA) ainsi que du diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), remplissant les conditions particulières suivantes :

- Être âgé de vingt-six (26) ans accomplis au moins et de trente-quatre (34) ans au plus, au 1^{er} janvier 2023 ;
- Avoir accompli, au 1^{er} janvier 2023, deux années de service au moins comme sous-officier ;
- Être bien noté et être autorisé à concourir par le Ministre des Forces armées sur proposition du Haut-commandant de la Gendarmerie nationale ;
- Être reconnu apte physiquement par un médecin militaire.

Le profil minimum exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2

2. Concours direct

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité sénégalaise ;
- Être titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme admis en équivalence reconnu par le CAMES
- Être âgé de vingt (20) ans au moins et de vingt-quatre (24) ans au plus, au 1^{er} janvier de l'année 2023 et de vingt-cinq (25) ans au plus pour les candidats titulaires d'une maîtrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Satisfaire aux conditions générales de recrutement dans les Forces armées ;
- Être célibataire sans enfant ;
- Être reconnu apte physiquement par un médecin militaire ;

Le profil minimum exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2

3. Concours sur titre

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité sénégalaise ;
- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent ou d'un diplôme de 3^{ème} cycle dans une matière scientifique ou technique ;
- Être âgé de trente (30) ans au plus au 1^{er} janvier 2023 ;
- Satisfaire aux conditions générales de recrutement dans les Forces armées ;
- Être célibataire sans enfant ;
- Être reconnu apte physiquement par un médecin militaire.

Le profil minimum exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2





Le dossier de candidature comprend :

1. concours professionnel

- Une (01) demande manuscrite sur papier libre ;
- Un (01) état de renseignement (modèle à fournir par la Division de la Formation et de la Gestion des Compétences) revêtu des avis des supérieurs hiérarchiques et comportant en particulier la note de présentation du Chef de l'Etat-major du Haut-commandement, de l'Inspecteur de la Gendarmerie, des Commandants des deux subdivisions de l'Arme, des Commandants de l'EOGN, de l'ESOGN, des Chefs des Services d'administration et de Soutien, du Chef de cabinet du Haut-commandant de la Gendarmerie ou du chef du Centre de Renseignement opérationnel de la Gendarmerie nationale ;
- Un (01) relevé des notes obtenues et des punitions encourues en tant que sous-officiers ;
- Une (01) copie certifiée conforme du baccalauréat et celle des diplômes universitaires éventuellement obtenus ;
- Une (01) copie certifiée conforme du CIA ;
- Une (01) copie certifiée conforme du DAP ;
- Un (01) certificat de visite médicale datant de moins de trois (3) mois délivré par un médecin militaire et comportant le SIGYCOP minimum requis ;
- Un (01) reçu de versement de la somme de cinq mille (5.000 FCFA) sur le compte n°01201036156665101/95 CBAO du Centre administratif de la Gendarmerie nationale.

2. concours direct

- Une (01) demande manuscrite sur papier libre adressée au Ministre des Forces armées, précisant l'option (lettre ou science) et la langue vivante choisie ;
- Une (01) copie certifiée conforme du certificat de nationalité sénégalaise ;
- Une (01) copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Deux (02) extraits de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) certificat de résidence ;
- Un (01) certificat de visite médicale datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin militaire et comportant le SIGYCOP minimum requis ;
- Une (01) Copie certifiée conforme du Baccalauréat, de la Licence ou de la Maîtrise et de tout autre diplôme universitaire ;
- Deux (02) photos d'identité récentes ;
- Une (01) enveloppe timbrée petit format portant l'adresse exacte du candidat et son numéro de téléphone ;
- Un (01) reçu de versement de la somme de cinq mille (5.000 FCFA) francs non remboursable sur le compte n° 01201036156665101/95 CBAO du Centre administratif de la Gendarmerie Nationale.



**3. concours sur titre**

- Une (01) demande manuscrite sur papier libre adressée au Ministre des Forces armées, précisant la filière (scientifique ou technique);
- Une (01) copie certifiée conforme du certificat de nationalité sénégalaise ;
- Une (01) copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Deux (02) extraits de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) certificat de résidence ;
- Un (01) certificat de visite médicale datant de moins de trois mois délivré par un médecin militaire et comportant le SIGYCOP minimum requis ;
- Une (01) copie certifiée conforme du Baccalauréat et du diplôme d'ingénieur ou du diplôme de 3^{ème} cycle ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Deux (02) photos d'identité récentes ;
- Une (01) enveloppe timbrée petit format portant l'adresse du candidat et son numéro de téléphone ;
- Un (01) curriculum vitae sincère daté et signé ;
- Un (01) reçu de versement de la somme de cinq mille (5.000 FCFA) francs non remboursable sur le compte n°01201036156665101/95 CBAO du Centre administratif de la Gendarmerie nationale.

Les dossiers de candidature seront examinés en vue de leur validation par une commission désignée par le Haut-commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire qui dresse la liste des candidats admis à concourir.

Tout dossier incomplet sera classé sans suite.





ANNEXE III A LA NDS N° 1672 / 2 / HC/EM/RH/ DAM DU 06 MARS 2023

ECHEANCIER DE L'ORGANISATION DU CONCOURS

DATES	ACTIVITES PROGRAMMEES	OBSERVATIONS
09 mars 2023	Début dépôt des dossiers	DPPP
31 mai 2023	Date limite de dépôt des dossiers et des inscriptions en ligne	
Vendredi 09 juin 2023	Réunion d'examen des dossiers de candidature	
Samedi 10 juin 2023	Séance d'information des candidats	Au cercle mess quartier Samba Diery Diallo
Samedi 17 juin 2023	Epreuves physiques candidats concours professionnel	Marche course de 08 km et tir à Thiès
Dimanche 18 juin 2023	Epreuves physiques candidats concours professionnel	Parcours d'obstacles au Camp Bel air
Samedi 24 et dimanche 25 juin 2023	Epreuves physiques candidats concours professionnel	Course 1000m – Grimper corde au stade Iba Mar DIOP
	Epreuves physiques candidats concours direct et sur titre	Stade Iba Mar DIOP
Samedi 01 et dimanche 02 juillet 2023	Epreuves écrites pour tous les candidats	Lycée Thierno Seydou N. TALL
Du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023	Entretien avec le jury	EOGN à Ouakam
Mardi 01 août 2023	Réunion commission concours	Proclamation des résultats
Jeudi 31 août 2023	Convocation des admis	Début des formalités d'incorporation





ANNEXE IV A LA NDS N°1672/2/ HC/EM/RH/ DAM DU 06 MARS 2023

NATURE ET COMPOSITION DES EPREUVES DU CONCOURS

Le concours comporte :

1. concours professionnel

Quatre (04) épreuves communes aux candidats :

- Français (dissertation, commentaire ou résumé de texte) ;
- Connaissances militaires et professionnelles ;
- Connaissances générales ;
- Anglais.

Une (01) épreuve d'admission comprenant :

- Un entretien avec le jury ;
- Des épreuves pratiques d'aptitude physique.

2. concours direct

Trois (03) épreuves communes aux candidats :

- Culture générale ;
- Culture juridique ;
- Connaissances générales en sécurité.

Deux (02) épreuves spécifiques ou différenciées.

- Spécialité selon l'option du candidat (sciences, économie-gestion, lettres, droit ...) ;
- Langues (anglais, espagnol, portugais, allemand, italien, arabe).

Une (01) épreuve d'admission comprenant :

- Un entretien avec un jury ;
- Des épreuves pratiques d'aptitude physique.

3. concours sur titre

Une (01) épreuve d'admission comprenant :

- Un entretien avec un jury ;
- Des épreuves pratiques d'aptitude physique.

Le jury du concours comprend notamment les examinateurs et les correcteurs. Sa composition est fixée par arrêté du Ministre des Forces armées. Ses membres sont choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur ou secondaire ainsi que parmi les officiers d'active de la Gendarmerie nationale.





LISTE DES EPREUVES ET LEURS COEFFICIENTS

I. CONCOURS PROFESSIONNEL

I.1. PARTIE ECRITE : coefficient 50

EPREUVE	COEFFICIENT
Epreuves communes	
Français (dissertation, commentaire ou résumé de texte)	15
Connaissances militaires et professionnelles	15
Connaissances générales	10
Anglais	10

I.2. PARTIE ORALE ET PRATIQUE : coefficient 35

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec le jury	
Sujet d'actualité ou d'intérêt particulier	10
Aptitude physique	
Marche d'endurance de 8 kms	05
Tir au fusil	05
Course de 1000 mètres	05
Parcours du combattant	05
Grimper de corde	05

I.3. NATURE DES EPREUVES ECRITES :

I.31. Français :

Cette épreuve, d'une durée de quatre (04) heures, consiste en une composition portant sur un sujet d'intérêt général faisant appel, à propos d'une question simple, à la culture, au jugement et à l'aptitude du candidat à s'exprimer avec ordre et clarté. La connaissance de l'orthographe, les qualités d'expression, la clarté et l'élégance du style seront prises en considération pour la cotation de cette épreuve.

Toute note inférieure à 05/20 dans cette matière est éliminatoire.

I.32. Connaissances militaires et professionnelles :

Cette épreuve de quatre (04) heures consiste en une série de questions du niveau du certificat interarmes et du Diplôme d'Aptitude Professionnelle permettant de vérifier le niveau de connaissance des candidats.

I.33. Connaissances générales :

Cette épreuve d'une durée d'une (01) heure trente (30) minutes consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur le degré de culture et de connaissances générales des candidats.

I.34. Anglais :

D'une durée de deux (02) heures, l'épreuve comporte un thème et une version.





I.4. NATURE DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Les candidats tirent au sort, un sujet d'actualité ou d'intérêt particulier, parmi un nombre de questions supérieur à celui des candidats à interroger à chaque séance. Ils disposent d'un temps de préparation de trente (30) minutes.

La note à attribuer par le jury de l'épreuve orale d'entretien (trois officiers choisis par le Haut-commandant de la Gendarmerie) tiendra compte :

- du comportement de l'intéressé (présentation, clarté, précision et logique de l'exposé et des réponses aux questions posées ainsi que des qualités particulières manifestées au cours de l'épreuve).
- du potentiel du candidat, avec l'examen de son dossier.

I.5. NATURE DES ÉPREUVES PHYSIQUES :

I.51 PRESENTATION DES ÉPREUVES :

I.511. Marche d'endurance :

Marche de huit (08) kilomètres sur piste ou route ne comportant pas de dénivelée importante effectuée en tenue de combat avec fusil et sac de huit (08) kilogrammes.

I.512. Tir au fusil :

A l'issue de la marche se terminant au pas de tir, les candidats effectueront immédiatement un tir au but de dix (10) cartouches à deux cents (200) mètres sur la silhouette d'homme à genoux. Le tir s'effectue en position couchée, avec l'arme détenue par le candidat pour la marche.

Aucun tir d'essai n'est permis.

La cotation est de deux (02) points par impact.

I.513. Course de 1000 mètres :

L'épreuve de 1000 mètres s'effectue au stade en tenue de sport.

I.514. Grimper à la corde :

L'épreuve consiste à grimper cinq (05) mètres de corde à l'aide des bras seulement. Elle s'effectue en tenue de sport.

I.515. Parcours d'obstacles :

L'épreuve consiste à franchir les obstacles d'un parcours d'obstacles militaires.

I.52. COTATION DES ÉPREUVES PHYSIQUES :





« HOMMES »

NOTE	1000m	8KM LOURD	P.O.	GRIMPER CORDE LISSE 05m	
				(BRAS SEULS)	(BRAS JAMBES)
20	3' 00"	45' 00"	3' 15"	6"50	12" 00
19	3' 05"	46' 00"	3' 20"	7"00	13" 00
18	3' 08"	47' 00"	3' 25"	7"50	14" 00
17	3' 12"	48' 00"	3' 30"	8"00	15"00
16	3' 15"	49' 00"	3' 35"	8"50	16" 00
15	3' 19"	50' 00"	3' 40"	9"00	17" 00
14	3' 22"	51' 00"	3' 45"	9"50	18" 00
13	3' 25"	52' 00"	3' 50"	10"00	19" 00
12	3' 28"	53' 00"	4' 15"	10"50	20" 00
11	3' 31"	54' 00"	4' 20"	11"00	21" 00
10	3' 35"	55' 00"	4' 25"	11"50	22" 00
09	3' 40"	56' 00"	4' 30"	12"00	23" 00
08	3' 45"	57' 00"	4' 40"	13"00	24" 00
07	3' 50"	58' 00"	4' 50"	14"00	25" 00
06	4' 00"	59' 00"	5' 00"	15"00	26" 00
05	4' 10"	60' 00"	5' 10"	16"00	27" 00
04	4' 20"	61' 00"	5' 20"	17"00	28" 00
03	4' 30"	62'00 "	5' 30"	18"00	29" 00
02	4' 35"	63' 00"	5' 40"	19"00	30" 00
01	4' 40"	64' 00"	5' 50"	20"00	31" 00
00	-	-	-	-	-

NB : - En cas de performance intermédiaire, prendre celle immédiatement inférieure.





« DAMES »

NOTE	1000m	8KM LOURD	P.O.	GRIMPER CORDE LISSE 05m	
				(BRAS SEULS)	(BRAS JAMBES)
20	4' 15"	49' 00"	3' 35"	10"00	24" 00
19	4' 19"	50' 00"	3' 40"	10"50	25" 00
18	4' 22"	51' 00"	3' 45"	11"00	26" 00
17	4' 25"	52' 00"	3' 50"	11"50	27"00
16	4' 28"	53' 00"	4' 15"	12"00	28" 00
15	4' 31"	54' 00"	4' 20"	13"00	29" 00
14	4' 35"	55' 00"	4' 25"	14"00	30" 00
13	4' 40"	56' 00"	4' 30"	15"00	31" 00
12	4' 45"	57' 00"	4' 40"	16"00	32" 00
11	4' 50"	58' 00"	4' 50"	17"00	33" 00
10	5' 00"	59' 00"	5' 00"	18"00	34" 00
09	5' 10"	60' 00"	5' 10"	19"00	35" 00
08	5' 20"	61' 00"	5' 20"	20"00	36" 00
07	5' 30"	62'00 "	5' 30"	21"00	37" 00
06	5' 35"	63' 00"	5' 40"	22"00	38" 00
05	5' 40"	64' 00"	5' 50"	23"00	39" 00
04	5' 45"	65' 00"	6' 00"	24"00	40" 00
03	5' 50"	66'00 "	6' 10"	25"00	41" 00
02	5' 55"	67' 00"	6' 20"	26"00	42" 00
01	6' 00"	68' 00"	6' 30"	27"00	43" 00
00	-	-	-		

NB : - En cas de performance intermédiaire, prendre celle immédiatement inférieure.
 - P.O. « Dames » : - obstacles supprimés : plots, table irlandaise, mur d'assaut et fosse. – Pour les échelles de corde et de rail, le mur d'escalade : monter et descendre.

Tout candidat ayant une moyenne inférieure à cinq (05) à l'ensemble des épreuves est éliminé.





II. CONCOURS DIRECT

II.1. PARTIE ECRITE : Coefficient 90

EPREUVES COMMUNES	COEFFICIENTS 40	DUREES
Culture générale	15	4 heures
Culture juridique	15	4 heures
Connaissances générales en sécurité	10	3 heures
Epreuves spécifiques ou différenciées		
Option sciences		
25		
Epreuve dans la spécialité du candidat	15	4 heures
Langue	10	2 heures
Option lettres		
25		
Epreuve dans la spécialité du candidat	15	4 heures
Langue	10	2 heures

PARTIE ORALE ET PRATIQUE : Coefficient 35

EPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec le jury	
Sujet d'actualité ou d'intérêt particulier	10
Aptitude physique	
Course de cent (100) mètres	05
Course de mille (1000) mètres	05
Grimper à la corde	05
Saut en longueur et en hauteur	05
Lancer de poids (05 kg pour hommes / 04 kg pour femmes)	05

II.2/ NATURE DES EPREUVES ECRITES

II.21/ EPREUVES COMMUNES AUX CANDIDATS

II.211 – Culture générale

Cette épreuve d'une durée de quatre (04) heures, consiste en une composition portant sur un sujet d'intérêt général faisant appel, à propos d'une question simple, à la culture, au jugement et à l'aptitude du candidat à s'exprimer avec ordre et clarté. La connaissance de l'orthographe, les qualités d'expression, la clarté et l'élégance du style seront prises en considération pour la cotation de cette épreuve.

II.212 – Culture juridique

Cette épreuve d'une durée de quatre (04) heures, consiste en une composition portant sur un sujet de droit faisant appel, à propos d'une question simple, à la culture du candidat sur ses connaissances juridiques.





II.213 – connaissances générales en sécurité

Cette épreuve d'une durée de trois (03) heures, consiste en un questionnaire à choix multiples ou un sujet de réflexion pour apprécier le niveau de connaissances des candidats dans le domaine de la sécurité en général.

II.22/ EPREUVES SPECIFIQUES OU DIFFERENCIEES

II.221 - OPTION SCIENCES

II.2211 – Spécialité

D'une durée de quatre (04) heures, l'épreuve comprend selon la spécialité des exercices, problèmes ou sujets de réflexion.

II.2212 – Langues

D'une durée de deux (02) heures, l'épreuve comporte un thème et une version.

II.222 OPTION LETTRES

II.2221 Spécialités

D'une durée de quatre (04) heures, l'épreuve comprend, selon la spécialité, des sujets de réflexion, commentaire, thème et version ;

II.2222 Langue

D'une durée de deux (02) heures, l'épreuve comporte un thème et une version.

II.3 NATURE DE L'EPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Les candidats tirent au sort un sujet d'actualité ou d'intérêt particulier, parmi un nombre de questions supérieur à celui des candidats à interroger à chaque séance. Ils disposent d'un temps de préparation de trente (30) minutes.

La note à attribuer par le jury de l'épreuve orale d'entretien (trois officiers choisis par le Haut-commandant de la Gendarmerie) tiendra compte :

- ✓ du comportement de l'intéressé (présentation, clarté, précision et logique de l'exposé et des réponses aux questions posées ainsi que des qualités particulières manifestées au cours de l'épreuve).
- ✓ du potentiel du candidat, avec l'examen de son dossier.

II.4 NATURE DES EPREUVES PHYSIQUES

II.41 PRESENTATION DES EPREUVES

II.411 Course de 100 m : L'épreuve de 100 mètres s'effectue au stade en tenue de sport,

II.412 Course de 1000 m : L'épreuve de 1000 mètres s'effectue au stade en tenue de sport,

II.413 Grimper à la corde : L'épreuve consiste à grimper cinq (05) mètres de corde à l'aide des seuls bras.

II.414 Saut en hauteur : L'épreuve de saut en hauteur s'effectue au stade en tenue de sport,

II.415 Saut en longueur : L'épreuve de saut en longueur s'effectue au stade en tenue de sport,

II.416 Lancer de poids : L'épreuve de lancer de poids s'effectue au stade en tenue de sport.





II.42 - COTATION DES EPREUVES PHYSIQUES

COTATION EPREUVES PHYSIQUES CONCOURS DIRECT

« HOMMES »

Note/20	100m	1000m	Hauteur	Longueur	Poids 05 kg	Grimper corde lisse 05m (Bras seuls) (Bras jambes)
20	11" 0	3' 00"	1m 67	6m 00	12m 00	06" 0
19	11" 2	3' 02"	1m 65	5m 90	11m 80	06" 5
18	11" 3	3' 5"	1m 63	5m 80	11m 60	07" 0
17	11" 4	3' 8"	1m 61	5m 70	11m 40	07" 5
16	11" 5	3' 10"	1m 59	5m 60	11m 20	08" 0
15	11" 6	3' 12"	1m 57	5m 50	11m 00	08" 5
14	11" 7	3' 15"	1m 55	5m 40	10m 80	09" 0
13	11" 8	3' 18"	1m 53	5m 30	10m 60	09" 5
12	11" 9	3' 20"	1m 51	5m 20	11m 40	10" 0
11	12" 0	3' 25"	1m 49	5m 10	11m 20	10" 5
10	12" 2	3' 30"	1m 47	5m 00	10m 00	11" 0
09	12" 4	3' 35"	1m 45	4m 90	09m 80	11" 5
08	12" 6	3' 40"	1m 43	4m 80	09m 60	12" 0
07	12" 8	3' 45"	1m 41	4m 70	09m 40	13" 0
06	13" 0	3' 50"	1m 39	4m 60	09m 20	14" 0
05	13" 2	3' 55"	1m 37	4m 50	09m 00	5m
04	13" 4	4' 00"	1m 35	4m 40	08m 80	4m
03	13" 6	4' 05"	1m 33	4m 30	08m 60	3m
02	13" 8	4' 10"	1m 31	4m 20	08m 40	2m
01	13" 9	4' 15"	1m 29	4m 10	08m 20	1m
00	-	-	-	-	-	-

NB : En cas de performance intermédiaire, prendre celle immédiatement inférieure.





Note/20	100m	1000m	Hauteur	Longueur	Poids 03 kg	Grimper 05m (Bras seuls) (Bras jambes)
20	13"6	4' 10"	1m 43	5m 00	09m 50	12"0
19	13"8	4' 15'	1m 41	4m 80	0m 30	12"5
18	13"9	4' 20"	1m 39	4m 70	09m 10	13"0
17	14"0	4' 25"	1m 37	4m 60	08m 90	13"5
16	14"1	4' 30"	1m 35	4m 50	08m 70	14"0
15	14"2	4' 35"	1m 33	4m 40	08m 50	14"5
14	14"4	4' 40'	1m 31	4m 30	08m 30	15"0
13	14"6	4' 45"	1m 29	4m 20	08m 10	15"5
12	14"8	4' 50"	1m 27	4m 10	07m 90	16"0
11	15"0	4' 55 "	1m 25	4m 00	07m 70	17"0
10	15"1	5' 00"	1m 23	3m 90	07m 50	18"0
09	15"2	5' 05"	1m 21	3m 80	07m 30	19"0
08	15"4	5' 10"	1m 19	3m 70	07m 10	20"0
07	15"6	5' 15"	1m 17	3m 60	06m 90	21"0
06	15"8	5' 20"	1m 15	3m 50	06m 70	5m
05	15"9	5' 25"	1m 13	3m 40	06m 50	4m
04	16"0	5' 30"	1m 11	3m 30	06m 30	3m
03	16"1	5' 35"	1m 09	3m 20	06m 10	2m 5
02	16"2	5' 40"	1m 07	3m 10	05m 90	2m
01	16"4	5' 45"	1m 05	3m 00	05m 70	1m 5
00	-	-	-	-	-	-

NB : En cas de performance intermédiaire, prendre celle immédiatement inférieure.

Tout candidat ayant une moyenne inférieure à cinq (5) à l'ensemble des épreuves est éliminé. Le nombre d'essais est limité à trois (03) pour les sauts (longueur et hauteur) et le lancer de poids.





III. CONCOURS SUR TITRE

III.3 NATURE DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Les candidats tirent au sort un sujet d'actualité ou d'intérêt particulier, parmi un nombre de questions supérieur à celui des candidats à interroger à chaque séance. Ils disposent d'un temps de préparation de trente (30) minutes.

La note à attribuer par le jury de l'épreuve orale d'entretien (trois officiers choisis par le Haut-commandant de la Gendarmerie nationale) tiendra compte :

- ✓ du comportement de l'intéressé (présentation, clarté, précision et logique de l'exposé et des réponses aux questions posées ainsi que des qualités particulières manifestées au cours de l'épreuve) ;
- ✓ du potentiel du candidat, avec l'examen de son dossier.

III.4 NATURE DES ÉPREUVES PHYSIQUES :

III.41 PRÉSENTATION DES ÉPREUVES :

III.411 Course de 100 m : L'épreuve de 100 mètres s'effectue au stade en tenue de sport,

III.412 Course de 1000 m : L'épreuve de 1000 mètres s'effectue au stade en tenue de sport,

III.413 Grimper à la corde : L'épreuve consiste à grimper cinq (05) mètres de corde à l'aide des seuls bras.

III.414 Saut en hauteur : L'épreuve de saut en hauteur s'effectue au stade en tenue de sport,

III.415 Saut en longueur : L'épreuve de saut en longueur s'effectue au stade en tenue de sport.

III.416 Lancer de poids : L'épreuve de lancer de poids s'effectue au stade en tenue de sport.

III.42 COTATION DES ÉPREUVES PHYSIQUES (IDEM AVEC II.42)

